



Ivry-sur-Seine, le 17 septembre 2015

Rentrée 2015 : budget et emplois, deux priorités pour l'ESR !

Une délégation de l'UNSA Éducation a été reçue le 31 août par Monsieur Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. À cette occasion, Sup'Recherche-UNSA a souhaité sensibiliser, une nouvelle fois, sur le budget de l'ESR et l'emploi scientifique.

La bataille du budget semble avoir balayé toute vision stratégique, avons-nous dit au ministre. Contraints par une situation budgétaire des plus tendues, les établissements en sont réduits à prendre des mesures d'austérité qui obèrent leur potentiel pédagogique et scientifique alors que toutes les projections annoncent une augmentation constante des effectifs étudiants dans les prochaines années. Cette approche comptable et court-termiste est impropre au secteur qui est le nôtre.

Nous considérons que deux sujets de fonds devraient être pris en compte préalablement à toute considération budgétaire :

- la dépense moyenne par étudiant : on sait que la France consacre de l'ordre de 10.850€ - desquels il faut retirer 40% lié au coût de la recherche - soit 6.510€ pour former un étudiant à l'université, contre respectivement 13.340€ en STS et 14.850€ en classes préparatoires (*cf.* annexe). **Cette différence de traitement est inacceptable et il convient d'aligner la dépense moyenne par étudiant à l'université sur celle du post-bac des lycées ;**

- l'emploi scientifique : il nécessite également d'être soutenu, alors qu'il se trouve dans une situation critique. L'industrie française embauche des ingénieurs pour faire sa R&D (avoir un doctorat - même quand on est aussi ingénieur - est très souvent un handicap) tandis que l'industrie allemande embauche des docteurs. Ce peut être là l'une des raisons du retard des entreprises françaises en R&D par rapport à l'Allemagne avec ses conséquences sur l'innovation. **Nous avons réaffirmé l'urgence d'un plan pluriannuel volontariste de développement de l'emploi scientifique et la reconnaissance effective du doctorat dans les conventions collectives comme dans la fonction publique.**

L'État français devrait reconnaître le rôle fondamental de l'université pour l'avenir de la Nation, notamment en alignant les moyens pédagogiques à des niveaux comparables à ceux des post-bac des lycées et en agissant pour la reconnaissance du doctorat dans le secteur public et privé.

Contact : Stéphane LEYMARIE, Secrétaire Général, stephane.leymarie@univ-lorraine.fr – 06 14 40 39 76.

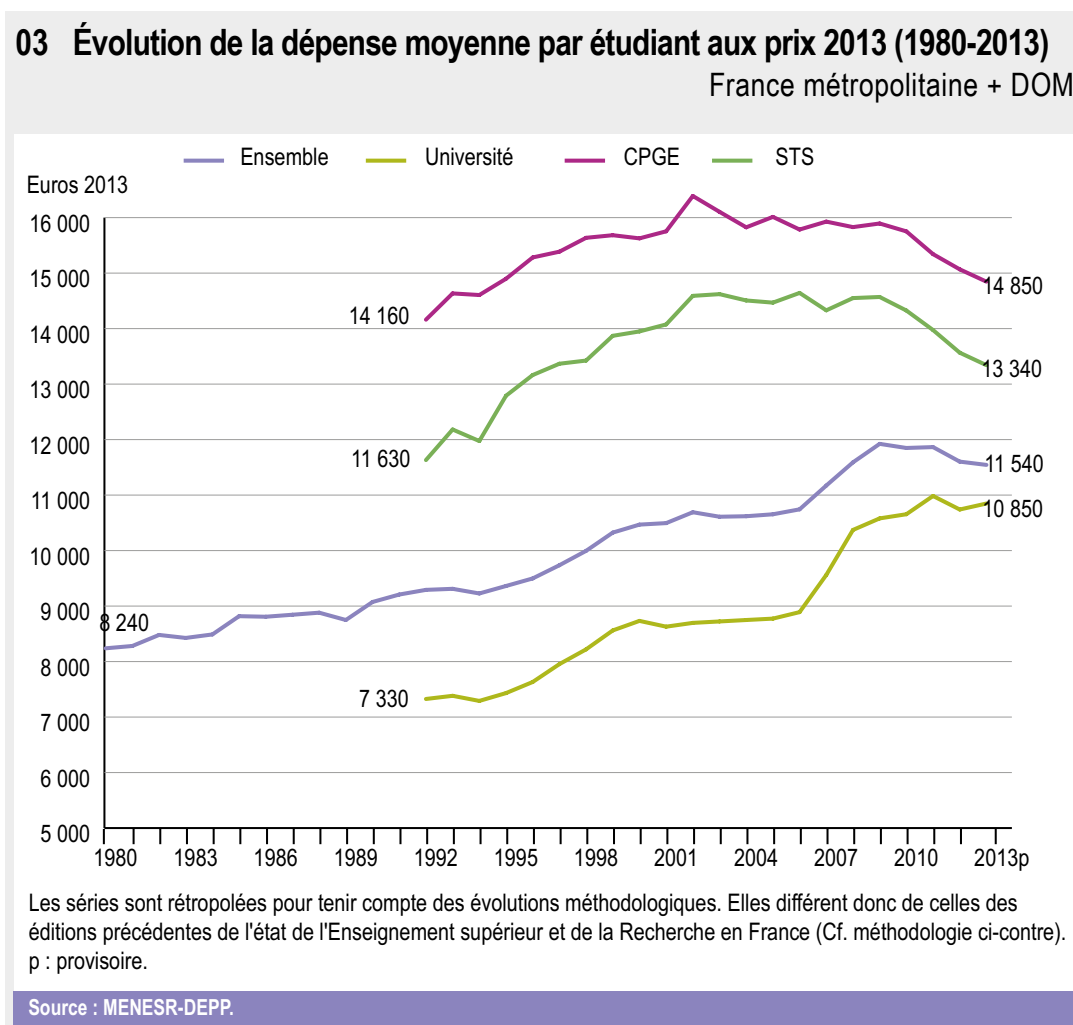
Sup'Recherche-UNSA

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 86

www.sup-recherche.org sun-r@unsa-education.org

Évolution de la dépense moyenne par étudiant entre 1980 et 2013 selon la DEPP*



*[DEPP](#) : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Source : L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - 49 indicateurs, MENESR, n°8, juin 2015.